

## Famille recomposée et résidence principale

Par **Iuludel62**, le **30/07/2020** à **22:44**

Bonjour

Je vous sollicite pour une question concernant mon père.

Voici le contexte :

- mon père a 60 ans, il est veuf depuis 2018
- il a 2 enfants
- il est propriétaire de sa maison, acquise à l'époque avec ma mère

Il souhaite acquérir une nouvelle RP avec sa nouvelle conjointe (ils sont ni mariés ni pacsés)

Sa conjointe n'a pas d'enfants, mais des frères et soeurs.

J'ai 2 questions à ce sujet :

- mon frère et moi allons éventuellement investir une part de notre épargne dans l'acquisition pour leur éviter un prêt, comment matérialiser cette opération (Sci/indivision/autre ?)
- la concubine de mon père ayant moins de moyens financiers et de patrimoine que lui, il apparaît nécessaire de la protéger en cas de décès de mon père. De plus l'objectif est de ne léser personne lors des successions. Est il judicieux de rédiger un testament et si oui y a t-il des solutions précises ?

Je vous remercie par avance

Bien cordialement

Par **Visiteur**, le **30/07/2020** à **23:35**

Bonjour

D'abord, pouvez vous préciser si votre père est propriétaire à 100% du bien ou si vous, les enfants, êtes nus-proprétaires de la moitié, suite au décès de votre mère, ce qui est souvent le cas.

Concernant le projet, la logique conseille la forme SCI, avec chacun ses parts au prorata de son apport.